

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT CLÉMENT-SOUS-VALSONNE

DÉPARTEMENT
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE-SUR-
SAÔNE

Compte-rendu du conseil municipal du 18 Février 2025

CANTON
TARARE

L'an deux mil dix-vingt-quatre le 17 décembre à 20 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:

Etaient présents : ANDRE Laurent BAYET Elie, BRIDAY Denis, CHAMBOST Myriam DALIGAND Christian, GILARDON Philippe, JANCENELLE Aurélie LAFAY Fabien MACIOCIA Catherine, MARTINEZ Sylvie Maire, POLICARD Pierre RIVIERE Pascaline ROCHE Jérémy SONNERY Patrick
Excusés ayant donné pouvoir :
Excusés : DE SAINT JEAN Céline

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Pouvoir :	0

1. Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme CHAMBOST et M BAYET ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions

2. Présentation des demandes d'urbanisme

Récapitulatif des demandes d'urbanismes reçues en Mairie

Déposé le	Demandeur	Lieu de la construction Section et n° de parcelle	Objet des travaux	Nature de la demande et numéro d'enregistrement	Décision
05/11/2024	EDIEUX	Impasse du Moulin	Terrasse	PC0691882400003	Accordé
06/02/2025	POLICARD	Rue des Canuts	Abri Véhicule	DP0691882500001	Accordé

3. Validation du Compte rendu de conseil municipal du 07/12/2024

Reporté

4. Vote et délibération Subvention Exceptionnelle Classe verte pour le sou de écoles

Suite à la demande de l'association du Sou des écoles les conseillers sont amenés à se prononcer sur une subvention exceptionnelle pour le financement de la classe verte au mois de juin.

Cette classe verte se déroulera à bord d'une péniche sur 4 jours pour un montant total de 10900€ les maternelles rejoindrons le groupe pour une journée .

Une subvention de 2000€ est accordée à l'unanimité.

5. Accord de principe sur la garantie d'emprunt concernant le projet de VEFA mené par Deux Fleuves Rhône Habitat

Deux Fleuves Rhône Habitat mène un projet de construction de 12 logements à la molandière pour un montant total de travaux de 1.8 million € . Le département du Rhône couvre 50% de la garantie d'emprunt et la commune est sollicitée pour garantir la partie restante.

Accord de principe à la Majorité 12 Pour 1 Abstention

6. Vote et Délibération concernant les subventions communales

Conformément au plan de subvention présenté en début d'année, Madame le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement aux associations selon le tableau ci-dessous.

Ce plan de subvention est motivé par plusieurs éléments.

- Volonté d'équité entre toutes les associations
- Volonté de soutien de toutes les initiatives pour l'animation du village et reconnaissance de l'implication des bénévoles
- Maintien de la motivation du tissu associatif qui participe à la création d'un lien intergénérationnel
- Intégration des contraintes budgétaires
- Prise en compte des avantages en nature fournis aux associations (utilisation des locaux, matériels)
- Modification de la date d'attribution de la subvention pour les classes non plus en cours mais par anticipation à la classe de l'année suivante, pour une aide au démarrage (manque de budget ou disponibilités financières lors de la création du bureau de la classe montante)
- **La commune prendra en charge la cotisation SACEM en soutien aux associations**
- **La commune prendra en charge également la reprographie pour l'ensemble des associations**

Clémentine	150
Loyal Bambou	150
Diane Clémentoise	150
Chamoise	150
Foyer Rural Section Gymnastique	150
Patrimoine Clémentois	150
Club Amitié du Sauzey	150

Boule Soanaise	Subvention en nature Travaux
CATM de la Vallée	150
Théâtre	150
Classe de l'année suivante (anticipation)	400
Total Associations sportives ou culturelles	1750 €

Sou des Ecoles (pour l'année scolaire en cours)	2800
Pompiers	200
Comité des Fêtes	150
Total Associations d'intérêt pédagogique ou communal	3150 €

Entraide Tararienne	–	300€
Pays de Tarare	–	300
ADMR	–	300€
Total Subventions Extérieures	–	900

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE le versement des subventions telles que citées précédemment

DIT que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6574.

7. Point Bâtiments

M DALIGAND informe les conseillers que les travaux de peinture au-dessus de la salle des fetes dureront encore 15 jours.

Il présente un devis pour la réfection du mur bordant les jeux de Boule et la rue centrale pour un montant de 23300€ et un devis de 1300€ pour le terrassement du socle de la borne tactile interactive.

Validation à l'unanimité.

A la demande de l'hôtel le Saint Clément il présente également un devis pour des volets roulants isolants pour les 9 chambres et un montant de 11290€. Les conseillers demandent au vu du prix un autre devis avec le changement de l'ensemble des menuiseries.

8. Point Ecole Communication

L'installation des bornes tactiles progresse le site internet est en cours de révision et les tuiles des bornes sont alimentées régulièrement.

9. Point Voirie

La commission voirie présente les plans issus de la réunion avec le bureau d'études réalisées du 10 février.

Les premières cartes et schémas sont consultables en mairie

Le bureau d'études propose d'enfouir les câbles de traversée du village (devis à venir)

Le Syder propose également de changer tous les points lumineux (143) pour les équiper d'ampoules à Led plus économiques pour un montant de 107 000€.

L'enrobé de la chaussée sera pris en charge par la COR pour un montant d'environ 100 000€.

10. Vote et délibération concernant les charges résiduelles du Syder

Mme le Maire propose aux conseillers de Budgétiser les charges résiduelles pour un mont de 13 868€.

Accord à l'unanimité .

Cette décision permet de ne pas faire supporter aux entreprises et aux particuliers cette dépense .

11. Prévoyance des agents municipaux

M MATRAY présente les obligations concernant la protection sociale des agents municipaux.

Au premier janvier 2025 la participation des employeurs concernant la prévoyance est devenue obligatoire.

Le conseil municipal décide de fixer cette participation au seuil légal de 7.50€ par agent.

Concernant l'offre santé, cette participation deviendra obligatoire à compter du 1 janvier 2026. Mme le Maire propose aux conseillers de délibérer pour conventionner avec le centre de gestion

Accord à l'unanimité

12. Questions diverses

- Demande de prêt de la salle multiservices le mercredi matin par un particulier pour une activité manuelle broderie à l'essai accordé à l'unanimité

Madame le Maire lève la séance à 22h33